



Section juridique et consulaire

Horaires d'ouverture du service des visas :
du lundi au vendredi de 9h à 11h45, sans rdv

Frais d'établissement de visa : 60,00 €
payables en espèces

Délai de traitement : environ 8 semaines

Adresse visiteurs :

28 rue Marbeau
75116 Paris
Métro
Ligne 1, Porte Maillot, sortie n° 5
Ligne 2, Porte Dauphine
info@paris.diplo.de

Situation en décembre 2011

Visa pour l'exercice d'une activité professionnelle indépendante

Vous envisagez d'exercer une activité professionnelle indépendante en Allemagne. Un titre de séjour peut vous être délivré à cette fin si

- l'activité projetée relève d'un intérêt économique supérieur ou d'un besoin régional particulier ;
- l'activité est susceptible d'avoir des répercussions positives sur l'économie ;
- des capitaux propres ou une promesse de crédit viennent garantir le financement du lancement de l'activité.

Les demandeurs doivent se présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade munis des documents suivants :

- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli
- 1 photo d'identité récente

ainsi que l'original et deux (2) photocopies des pièces suivantes :

- **passport** en cours de validité
- **titre de séjour français** en cours de validité
- justificatif des **qualifications requises (diplôme)**
- présentation du **profil complet de l'entreprise**
- **plan d'affaires (« business plan »)**
- **stratégie commerciale**
- **estimation des besoins en capitaux**
- **plan de financement**
- **stratégie marketing**
- **prévision de recettes**
- **curriculum vitae**
- informations complémentaires sur le **nombre prévu d'emplois et de places d'apprentissage qui seront créés**
- si possible, expliquer en quoi le projet aura des répercussions positives dans les domaines de l'innovation et de la recherche.

Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

Les créateurs d'entreprise âgés de plus de 45 ans doivent en outre justifier de leur affiliation à une assurance vieillesse adaptée. Pour connaître le montant des cotisations devant être versées d'ici l'âge de 67 ans, veuillez vous adresser au service des étrangers de la circonscription dans laquelle vous souhaitez vous installer.

Des modèles des documents précités peuvent être consultés à titre indicatif par exemple sur les sites Internet des services des étrangers du land de Berlin à l'adresse suivante :

[Ausländerbehörde Berlin](#)

Cette liste n'est pas valable à l'échelle de toute l'Allemagne. En cas de doute, il est recommandé de se renseigner auprès du service des étrangers compétent pour votre demande sur les critères en vigueur dans sa circonscription.

Les dossiers de demande incomplets (photocopies ou documents originaux manquants) ou envoyés par courrier postal ne pourront être traités.

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note sont fondées sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.